

# H U M E U R D E B L E

## " LIBÉRALISME VERT "

La question du financement du nouvel élargissement de l'Union Européenne conduit actuellement divers Etats-membres, et pas les moindres, à prendre des positions radicales sur l'évolution de la PAC à moyen-long terme, voire à court terme. La formule de " libéralisme vert " qualifie bien ces positions qui tendent peu ou prou à démanteler soutiens aux productions et organisations de marché pour laisser la place à une concurrence ni disciplinée, ni maîtrisée et pour faire des exploitants les agents d'un entretien de l'environnement et d'un développement rural largement exempts de production agricole.

Il y a là un mythe qu'il faut dénoncer. La gestion des territoires et celle de l'environnement seront d'autant mieux assurées que seront nombreuses les exploitations ayant une activité rentable. Et il ne peut y avoir de rentabilité durable s'il n'y a pas régulation des marchés et protection contre le dumping par des mesures douanières et des aides à la production. Une réaffectation des aides directes aux productions à des programmes de développement rural est en conséquence inenvisageable tant que l'U.E. n'aura pas obtenu une vraie remise en cause des dispositifs américains qui faussent les prix de marché.

## MARCHÉS

### LA DÉMOGRAPHIE RENDRA L'AGRICULTURE DE L'U.E. PLUS DÉPENDANTE DE L'EXPORT

Selon le Population Reference Bureau, organisme américain, la population européenne ne devrait augmenter que de 0,9 % dans l'UE des Quinze entre 2001 et 2005, contre 21,6 % aux Etats-Unis, 26,8 % dans les principaux pays du Groupe de Cairns et 33,7 % dans les pays en développement n'appartenant pas au Groupe de Cairns. Dans les PECO, il y aurait diminution de 3,7 % de la population.

Il en résulte que, dans l'UE, l'agriculture sera plus dépendante de la demande à l'exportation et de débouchés dans les secteurs non alimentaires que dans d'autres grands pays agricoles, quand bien même une augmentation de la consommation alimentaire par personne puisse être envisagée dans les PECO.

Source : Agri US Analyse

### AIDES AMÉRICAINES À L'EXPORT : UN PAS INTÉRESSANT À BRUXELLES

Le Center for European Policy, un club de réflexion européen, recevait le 19 février dernier un membre du cabinet du Commissaire à l'Agriculture pour évoquer les relations UE - USA et les négociations de l'OMC. Celui-ci a notamment exposé que le volet agricole de l'accord de l'OMC de 1994 traite de manière déséquilibrée les politiques céréalières américaine et européenne, en particulier en négligeant complètement l'effet d'aide à l'exportation du mécanisme américain de marketing loan. En l'occurrence, les aides de marketing loan assurent non seulement une recette minimum aux producteurs de céréales américains mais aussi, en leur permettant de vendre à n'importe quel prix (la différence par rapport au niveau de recette est automatiquement compensée par le Gouvernement fédéral), elles ont un effet distorsif sur les marchés.

Cette anomalie importante de l'accord de 1994 a été mise en exergue il y a 18 mois par un professeur de

l'Université de Cornell (Etats-Unis), Harry de Gorter, spécialiste des questions de politique agricole et de commerce international. Sur la base d'investigations pour lesquelles il a bénéficié du soutien de Céréaliéristes de France, il a publié à l'automne 2000 une étude comparant les distorsions engendrées sur les marchés par les politiques céréalières européenne et américaine et analysant leur prise en compte par l'OMC. Qu'un représentant de la Commission reprenne explicitement à son compte le résultat de ces travaux est la marque d'une progression des thèses de H. de Gorter.

## REVENU

### AU CANADA, BAISSÉ RECORD DES EMPLOIS AGRICOLES DANS LES PRAIRIES

Statistiques Canada, organisme émanant du Gouvernement fédéral canadien, a publié fin janvier son enquête sur la population active. Il en ressort qu'entre 1998 et 2001, le nombre d'emplois principaux en agriculture (chefs d'exploitation ou autres actifs) a baissé de 26 %, du jamais vu au Canada depuis 35 ans. Dans l'Alberta et la Saskatchewan, deux des trois provinces constituant la région des Prairies, où est cultivée la majeure partie des céréales canadiennes, les baisses ont été respectivement de 38 et 36 %.

Les superficies exploitées en grandes cultures n'ont pas diminué pour autant, mais la stagnation du revenu agricole à un niveau modeste, la possibilité pour les personnes concernées de trouver du travail dans d'autres secteurs, le vieillissement de la population agricole et les progrès de la mécanisation se sont combinés pour aboutir à ce phénomène.

Selon le Président de Fédération Canadienne de l'Agriculture, la persistance d'un niveau de revenu insatisfaisant - inférieur de 25 % en valeur réelle au pic de 1975 - ne pouvait qu'entraîner ce type d'évolution. Les syndicats agricoles canadiens mettent en cause l'impact des subventions à l'agriculture américaine sur les prix des produits agricoles. Ils font remarquer que les projets de leur ministère de l'Agriculture en matière de sûreté alimentaire et de gestion de l'environnement sont illusoire si la rentabilité des exploitations n'est pas assurée.



## UN DOSSIER DES PRODUCTEURS DE CÉRÉALES POUR LES CANDIDATS AUX ÉLECTIONS

" Permettre à notre céréaliculture de jouer ses atouts " : c'est le titre du dossier qu'a élaboré l'AGPB à l'intention des candidats aux prochaines élections et de leurs partis.

L'AGPB rappelle que les besoins alimentaires et énergétiques, ainsi que le souci de préservation de l'environnement et les mutations technologiques, devraient faire augmenter de plus de 20% les besoins mondiaux en céréales dans les dix ans à venir. Et que la France, 5ème plus grand pays producteur de céréales au monde, est bien placée pour tirer parti économiquement, socialement et territorialement de cette évolution.

Si les exploitations céréalières françaises doivent évoluer pour saisir ces opportunités, ce n'est pas suffisant, souligne l'AGPB. Il est également indispensable que les producteurs bénéficient de la confiance de la société et des pouvoirs publics. Il faut par ailleurs que le cadre économique général dans lequel ils exercent leur métier soit adapté.

Ces éléments sont développés dans une note de présentation générale et 8 fiches disponibles sur le site Internet de l'AGPB : [www.agpb.fr](http://www.agpb.fr)

## NOUVEAUX DEBOUCHES

### BIOCARBURANTS : POUR UN SUPER OECUMÉNIQUE

C'est une première, l'Association des Constructeurs Européens d'Automobiles (ACEA) a pris position en faveur des bio-carburants. Ces derniers " peuvent réduire significativement la dépendance de l'Europe en carburants fossiles et avoir un effet très positif sur le bilan global des gaz à effet de serre " affirme-t-elle. Une position qui tranche avec celle des compagnies pétrolières, peu favorables, pour le moins, au projet de directive de la Commission européenne sur l'utilisation des biocarburants.

L'une des manifestations de cette différence de point de vue entre pétroliers et constructeurs d'automobiles est le désaccord qui se manifeste entre certains d'entre eux sur la possibilité d'utiliser du bio-éthanol en mélange direct dans le super. Pour TotalFinaElf, le bio-éthanol serait trop volatil et ne conviendrait donc pas aux rampes d'injection à haute pression, en vogue pour les moteurs diesel et qui se développent pour les moteurs à essence. La seule voie possible de développement des bio-carburants serait en conséquence celle de l'ETBE, additif issu de bio-éthanol et d'isobutylène, un coproduit de raffinage du pétrole.

Pour PSA Peugeot Citroën, en revanche, le mélange direct de bio-éthanol ne serait pas un problème et en tout état de cause, la disparition progressive des véhicules à carburateurs mettra fin à tout éventuel risque de difficulté. Une chose est sûre aux yeux des céréaliers : la production d'ETBE sera forcément limitée en volume, les disponibilités en isobutylène étant relativement faibles et, par voie de conséquence, coûteuses. Aussi préconisent-ils le recours à des mélanges ternaires super-ETBE-bio-éthanol.

### LES AVANTAGES DE LA PAILLE COMME SOURCE DE CHALEUR ET D'ÉLECTRICITÉ

Des unités de chauffage urbain ou horticole alimentées en céréales à paille sont apparues en France ces dernières années, dont le fonctionnement donne satisfaction. Ce mode d'alimentation présente l'avantage

de limiter le recours aux énergies fossiles et les émissions de CO<sup>2</sup> dans l'atmosphère, comme l'ont reconnu il y a plus dix ans déjà le Danemark et l'Allemagne, pays qui ont développé des réseaux chaleur et des unités de cogénération (production simultanée de chaleur et d'électricité) à partir de paille et d'autres matières végétales.

Si la France utilisait comme combustible 15% de ses pailles, comme le Danemark, 4 millions de tonnes de paille viendraient se substituer à environ 1,1 Mt d'équivalent pétrole de produits fossiles et il en résulterait une économie de 3,2 Mt d'équivalent CO<sup>2</sup>, soit 20% de l'objectif de réduction impartie à la France dans le cadre de la convention de Kyoto.

Une étude récente de l'Agence Régionale de l'Environnement de l'île de France illustre ce qu'il en est à l'échelle d'une unité de chauffe de 1,7 MW d'énergie primaire et d'une unité de cogénération de 21 MW d'énergie primaire, toutes deux alimentées à partir de paille. Selon la base de comparaison utilisée (fioul domestique, gaz naturel, fioul lourd), l'économie d'énergie fossile par tonne de paille est de 0,269 à 0,283 tonne d'équivalent pétrole dans le cas de l'unité de chauffe et de 0,269 à 0,286 dans le cas de l'unité de cogénération. Quant à l'économie de gaz à effet de serre par tonne de paille, elle est respectivement de 0,55 à 0,86 et de 0,56 à 0,87 tonne d'équivalent CO<sup>2</sup>. Le développement d'unités de ce type est lié à l'adoption d'aides à l'investissement et de dispositions favorisant la valorisation de l'énergie issue des bio-combustibles.

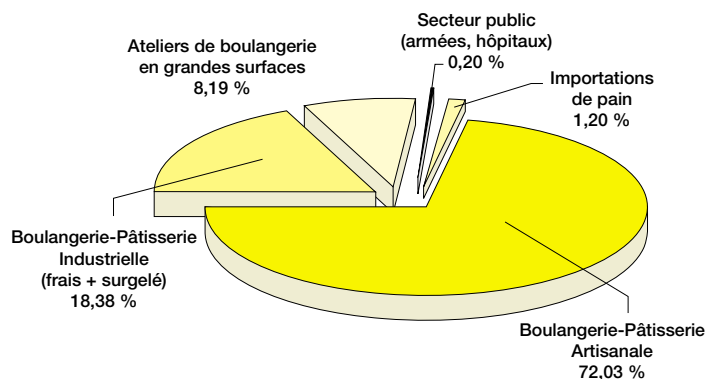
### LES PROTÉINES ANTI-GEL DU BLÉ POURRAIENT CONVENIR À LA CREME GLACÉE

Selon Douglas Goff, un chercheur canadien de l'Université de Guelph (Ontario), les protéines qui protègent le blé du froid en l'enrobant et en empêchant la formation de cristaux trop importants dans ses grains pourraient améliorer la conservation des crèmes glacées. C'est le sens d'une communication qu'il a présentée lors de la réunion annuelle de l'Association américaine pour l'avancement des sciences, à Boston, en février.

Actuellement, une crème glacée se garde six mois en supermarché et devient granuleuse une semaine après une première ouverture, des cristaux apparaissant lorsqu'on la recongèle. Ces délais pourraient être portés respectivement à un an et deux semaines, voire un mois. Des tests doivent encore être effectués pour vérifier que les protéines ne modifient pas le goût de la crème glacée.

## INFO CHIFFRES

### COMMENT SE PARTAGE LE MARCHÉ DU PAIN EN FRANCE



Source : ANMF, ONIC et Douanes - Année 2000

Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales, 8, avenue du Président-Wilson, 75116 PARIS. Tél. 01 44 31 10 00.  
Contact : Pascal HURBAULT.



Abonnements : consulter l'AGPB. Reproduction autorisée avec mention de la source BLE CONTACT-AGPB.